

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage.

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance régulière tenue le 13 mars 2023, le conseil municipal a adopté le Projet de règlement numéro 23-P-1042-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591;

#### 1. LE PROJET DE RÈGLEMENT

##### 1.1 Modification du Règlement de zonage (projet de règlement numéro 23-P-1042-1)

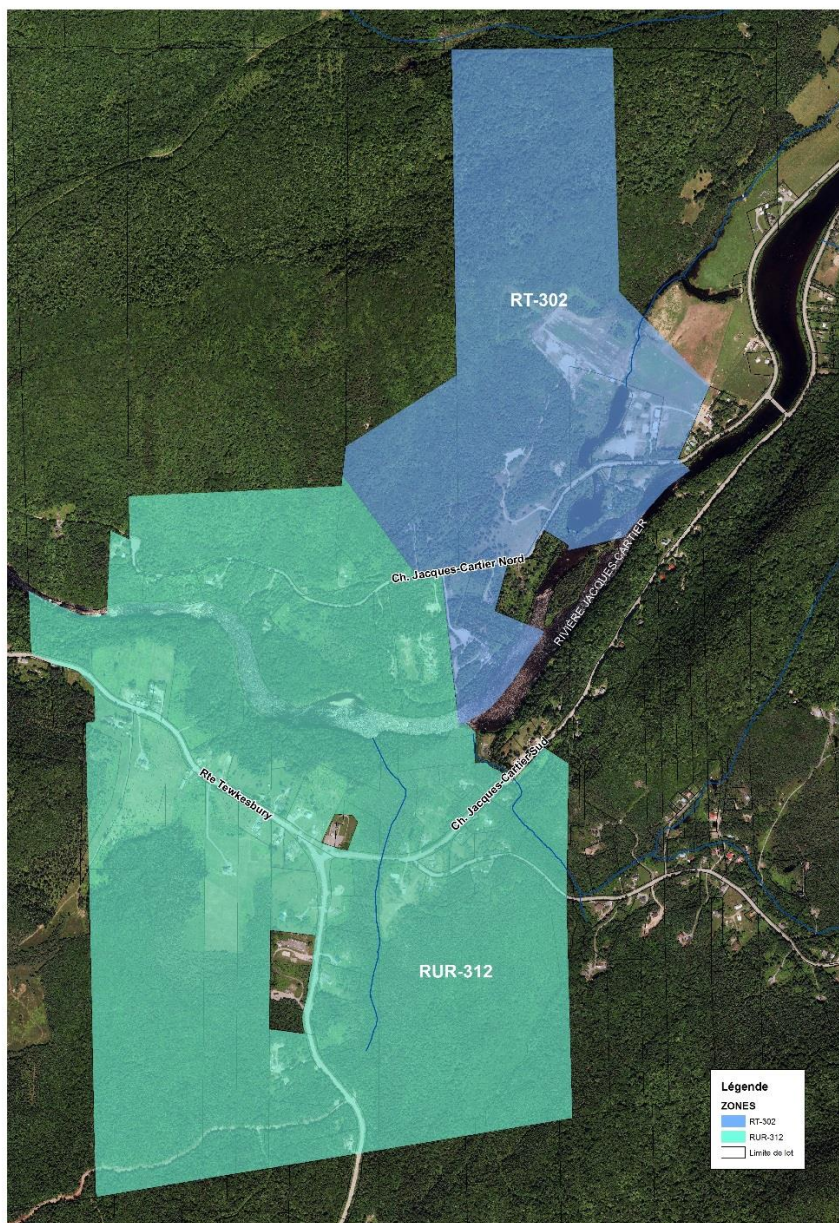
###### 1.1.1 Objet

Le projet de règlement numéro 23-P-1042-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591 a pour objet :

1° d'agrandir les limites de la zone RT-302 à même la zone RUR-312, de manière à y inclure le lot numéro 3 174 781 (Cadastre du Québec).

###### 1.1.2 Zones concernées

Cette disposition du projet de Règlement 23-P-1042-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591 concerne des zones spécifiques, soit les zones : RT-302 et RUR-312. Ces zones spécifiques sont localisées sur la carte ci-dessous :



## **2. DISPOSITIONS APPLICABLES À CERTAINES ZONES**

Ce projet de règlement contient des dispositions spécifiques s'appliquant de façon particulière à l'une ou l'autre de ces zones concernées.

## **3. PLAN (ZONES CONCERNÉES)**

Un plan illustrant chacune des zones (avant et après modification) peut être obtenu selon les informations qui apparaissent à la section 6 du présent avis. Par ailleurs, l'identification précise d'un immeuble par rapport à l'une ou l'autre des zones concernées peut être faite au bureau municipal ou en contactant directement M. René Boily, soit par téléphone au 418 848-2381, poste 233, ou par courriel, à l'adresse [rboily@villestoneham.com](mailto:rboily@villestoneham.com).

## **4. CONSULTATION PUBLIQUE**

Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation à l'égard de ce projet de règlement le jeudi 23 mars 2023 à 19 h à la Chapelle de Tewkesbury située au 3405, route Tewkesbury, Stoneham-et-Tewkesbury.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le conseil municipal expliquera le contenu du projet de règlement identifié au présent avis, ainsi que les conséquences de son adoption. Il entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Après la tenue de la consultation publique, le conseil prendra connaissance des commentaires reçus et il pourra par la suite adopter un second projet de règlement. Ce second projet de règlement pourra tenir compte des commentaires reçus lors de la consultation.

## **5. APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

Le projet de règlement, dont l'objet est mentionné dans le présent avis, contient une disposition susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

## **6. DOCUMENTS ET INFORMATIONS**

Une copie du projet de règlement et du plan de zonage illustrant les zones concernées peuvent être consultés au bureau de la Municipalité. Une copie de ces documents peut également être consultée sur le site Internet de la Municipalité, à l'adresse : <https://www.villestoneham.com/municipalite/democratie/consultations-publiques>.

Toute personne qui a des questions relativement à ce projet de règlement peut également communiquer directement avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au (418) 848-2381, poste 233, ou au [rboily@villestoneham.com](mailto:rboily@villestoneham.com).

Donné à Stoneham-et-Tewkesbury, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023.



**Louis Desrosiers,**  
Directeur général et greffier-trésorier